

REGLEMENT

JEU CONCOURS 95^{ème} anniversaire

(« Jeu-Concours »)

En participant au Jeu-Concours, chaque Participant (défini ci-dessous) accepte et s'engage inconditionnellement à respecter les présentes modalités (ci-après « **Règlement** »), et consent à être lié par les décisions de l'Organisateur quant à l'interprétation du présent Règlement et autres concernant le Jeu-Concours. Les Participants qui ne respectent pas ce Règlement ne seront pas éligibles à gagner les Prix (définis ci-dessous).

Nous vous invitons à lire le Règlement avec attention.

1. **Conditions d'éligibilité**

Le Jeu-Concours est ouvert aux personnes physiques ayant leur résidence en France, âgés d'au moins dix huit (18) ans (ci-après « **Participants** », chacune d'entre elle étant un « **Participant** »).

La Compétition sera divisée en cinq (5) compétitions mensuelles (ci-après dénommées collectivement les « **Compétitions Mensuelles** »), avec en outre un (1) tirage au sort final (le « **Tirage au Sort Final** »), de la manière indiquée ci-dessous :

Le Jeu-Concours 1 commencera à 0:00, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 1 avril 2018 et se terminera à 23:59, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 30 avril 2018;

Le Jeu-Concours 2 commencera à 0:00, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 1 mai 2018 et se terminera à 23:59, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 31 mai 2018;

Le Jeu-Concours 3 commencera à 0:00, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 1 juin 2018 et se terminera à 23:59, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 30 juin 2018;

Le Jeu-Concours 4 commencera à 0:00, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 1 juillet 2018 et se terminera à 23:59, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 31 juillet 2018;

Le Jeu-Concours 5 commencera à 0:00, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 1 août 2018 et se terminera à 23:59, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 31 août 2018; et

Le Tirage au Sort Final commencera à 0:00, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 1 avril 2018 et se terminera à 23:59, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) le 31 août 2018,

(chacune ci-après dénommées une « **Durée du Jeu-Concours** »).

2. **Comment participer**

Aucun achat n'est nécessaire pour participer au Jeu-Concours.

Les Participants pourront participer aux Compétitions Mensuelles en:

- i) Visitant le site internet dédié au 95^{ème} anniversaire de la Warner : www.95answer.com (le « **Site Internet** ») durant la Durée du Jeu-Concours applicable ;
- ii) Accédant au « portail » de la Compétition Mensuelle, soit en s'enregistrant par le biais du Site Internet, soit en se connectant sur le compte « My Warner » d'un Participant existant valide ; et
- iii) Soumettant une réponse à trois questions à choix multiples.

(ci-après une « **Participation** », toutes les sélections représentent les « **Participations** »).

Les Participants qui soumettent une Participation valide à l'une ou plus des Compétitions Mensuelles durant la Durée du Jeu-Concours applicable en accord avec les paragraphes (i) à

(iii) ci-dessus participeront automatiquement au Tirage au Sort Final, à condition qu'aucun Participant ne soit enregistré plus d'une fois pour participer au Tirage au Sort Final.

Aucune autre forme de participation ne sera acceptée. La Participation est limitée à une seule par personne par Compétition Mensuelle. S'il est constaté que tout Participant a utilisé plusieurs comptes My Warner pour soumettre plus d'une Participation, la personne ne pourra pas participer au Jeu-Concours.

Après la fin de la Durée du Jeu-Concours applicable pour chaque Compétition Mensuelle, l'un (1) gagnant de cette Compétition Mensuelle (ci-après collectivement les « **Gagnants des Compétitions Mensuelles** ») sera sélectionné à l'aide d'un processus informatique automatisé produisant des résultats aléatoires vérifiables parmi tous les Participants avec les bonnes réponses pour cette Compétition Mensuelle (le « **Processus de sélection des Gagnants des Compétitions Mensuelles** »).

Après la fin de la Durée du Jeu-Concours applicable pour le Tirage au Sort Final, l'un (1) gagnant du Tirage au Sort Final (le « **Gagnant du Tirage au Sort Final** ») sera sélectionné à l'aide d'un processus informatique automatisé produisant des résultats aléatoires vérifiables parmi tous les Participants des Compétitions Mensuelles (le « **Processus de sélection du Gagnant du Tirage au Sort Final** »).

Les Gagnants des Compétitions Mensuelles et le Gagnant du Tirage au Sort Final ci-après dénommées collectivement les « **Gagnants du Jeu-Concours** ».

La décision de l'Organisateur concernant la détermination des Gagnants du Jeu-Concours et toutes les questions s'y rapportant, sera définitive et sans appel.

3. Prix

Les prix pour chaque Compétition Mensuelle sont décernés selon les modalités décrites ci-dessous, et peuvent être modifiés au besoin (les « **Prix des Compétitions Mensuelles** ») :

- i) Le Gagnant du Jeu-Concours 1 recevra un lot comprenant treize (13) éditions limitées steelbooks des *Classiques du Warner Bros*.
- ii) Le Gagnant du Jeu-Concours 2 recevra un lot comprenant les coffrets DVD suivants: un (1) coffret de *Musicales*, un (1) coffret de *Oscars*, un (1) coffret de *Eastwood Portrait* et un (1) coffret de *Kubrick*.
- iii) Le Gagnant du Jeu-Concours 3 recevra un lot comprenant les coffrets DVD et produits suivants: un (1) coffret de *Harry Potter – L'Intégrale des 8 Films*, une (1) statue représentant Hedwig et une (1) carte représentant Diagon Alley.
- iv) Le Gagnant du Jeu-Concours 4 recevra un lot comprenant les coffrets DVD et produits suivants: un (1) coffret de *Friends – L'Intégrale de la Série – Saisons 1 à 10*, un (1) coffret de *Game of Thrones – L'Intégrale des Saisons 1 à 7*, un (1) blazer *Gossip Girl* et une (1) tasse *Game of Thrones*.
- v) Le Gagnant du Jeu-Concours 5 recevra un lot comprenant les coffrets DVD et produits suivants: une (1) moto jouet *Batman*, un (1) casque à écouteurs *Superman*, un (1) coffret *DC*, une (1) écharpe *Flash* et un (1) porte-clés *Wonder Woman*.

Le Gagnant du Tirage au Sort Final recevra : (i) un vol aller-retour en classe économique Paris-Los Angeles et le transfert vers l'aéroport pour deux personnes, (ii) un séjour de trois nuits dans un hôtel à Los Angeles (petit-déjeuner inclus), (iii) l'assurance voyage, et (iv) deux (2) entrées pour le Warner Bros. Studio Tour, valables du 1er novembre 2018 au 1er novembre 2019, du jeudi au dimanche (le « **Prix Final** »).

Le Prix Final ne comprend pas les autres frais de déplacements et/ou toutes dépenses non expressément mentionnées dans ce Règlement.

Les Prix des Compétitions Mensuelles et le Prix Final sont ci-après dénommés collectivement les « **Prix** ».

4. Notification du Gagnant du Jeu-Concours

Les Gagnants du Jeu-Concours seront informés par e-mail par le Promoteur au adresse e-mail utilisé pour leur Participation dans un délai de soixante-douze (72) heures de la fin de la Durée du Jeu-Concours applicable. Les Gagnants du Jeu-Concours devront confirmer qu'ils acceptent leur Prix en répondant par e-mail au Promoteur dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la réception de la notification du Prix (ci-après « **Message de Confirmation** »). Les Gagnants du Jeu-Concours devront fournir leurs nom et prénom, numéros de téléphones et leurs adresses e-mail dans le Message de Confirmation. L'Organisateur informera les Gagnants du Jeu-Concours des modalités pour la récupération des Prix.

5. Liste du/des Gagnant(s)

Les noms des Gagnants du Jeu-Concours pourra être communiqué sur demande. Veuillez envoyer une enveloppe affranchie libellée à votre adresse à : European Business and Legal Affairs, Warner Bros., First Floor, 200 Gray's Inn Road, Londres, WC1X 8XZ, Royaume-Uni.

6. Organisateur

Ce Jeu-Concours est organisé par Warner Bros. Entertainment France S.A.S., 115/123 avenue Charles de Gaulle, 92525 Neuilly-sur-Seine cedex, France.

L'Organisateur pourra, dans le but d'administrer le Jeu-Concours, avoir recours à des agences de publicité et de promotion (ci-après « **Agents de l'Organisateur** » ou « **Agents Warner** »).

7. Conditions relatives aux Prix

- 7.1 En ce qui concerne le Prix Final, les invités du Gagnant du Tirage au Sort Final doivent être âgés au minimum de dix-huit (18) ans.
- 7.2 Les Prix sont sous réserve de disponibilité. L'Organisateur veille, dans les limites du raisonnable, à ce que les Prix soient tels qu'ils sont décrits dans le présent Règlement. Toutefois, la survenue de certains imprévus ou aléas qui échappent au contrôle de l'Organisateur ou de Warner Bros. peut rendre la remise des Prix difficile, voire inopportune. Dans ce cas, l'Organisateur peut être amené à modifier le Prix et à offrir une solution de remplacement raisonnable qui ne saurait mettre en jeu sa responsabilité ni celle des parties qui lui sont liées.
- 7.3 En ce qui concerne le Prix Final, le Gagnant du Tirage au Sort Final et/ou les parents ou tuteurs légaux du Gagnant du Tirage au Sort Final devront signer un Formulaire d'Acceptation du Prix et le renvoyer dans les vingt-et-un (21) jours après la date d'émission. Si le Formulaire d'Acceptation du Prix n'est pas renvoyé dans la période spécifiée, le Prix sera annulé.
- 7.4 Il ne sera proposé ni espèces ni crédit à la place des Prix, et les Prix ne sont pas cessibles. L'éligibilité au Prix peut être soumise à la signature du Formulaire d'Acceptation du Prix Warner Bros. (disponible sur demande).
- 7.5 Si un Gagnant du Jeu-Concours omettait de confirmer, dans le délai spécifié, qu'il accepte son Prix, il perdra automatiquement son droit à le réclamer et l'Organisateur se réserve le droit d'octroyer son Prix à un autre Participant. Si ce deuxième gagnant omet également d'accepter le Prix de la manière requise, le gagnant suivant sera sélectionné comme Gagnant alternatif du Jeu-Concours et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un autre Gagnant du Jeu-Concours soit choisi et ait dûment accepté le Prix conformément au présent Règlement.
- 7.6 Le Prix est soumis aux conditions générales de tous les prestataires tiers de tout élément du Prix.

8. Modifications apportées au Règlement

Sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement à tout moment sans notification aux Participants. Dans ces circonstances, le Règlement mis à jour sera téléchargé et publié sur le Site internet.

Pour tout ce qui se rapporte à l'utilisation du Site internet, il est rappelé que la Politique de Confidentialité de Warner Bros. <https://www.warnerbros.fr/legal/politique-confidentialite-cookies>, et les Conditions générales d'Utilisation <https://www.warnerbros.fr/legal/conditions-generales-d-utilisation> accessibles sur ou via le Site internet sont applicables. Le Règlement prévaut sur toute disposition contradictoire contenue dans les Conditions générales d'Utilisation ou dans la Politique de Confidentialité publiées sur ou via le Site internet.

9. Promotions sur les réseaux sociaux

Chaque Participant s'engage à respecter les conditions d'utilisation et la politique de protection de la vie privée du réseau par lequel il aura choisi le cas échéant de participer au Jeu-Concours (et notamment, sans toutefois s'y limiter, Facebook et Twitter). Veuillez noter que les Jeux-Concours organisés par Warner Bros. ne sont en aucun cas financés, soutenus ni administrés par de tels réseaux sociaux tiers, et n'y sont pas non plus associés.

10. Éligibilité des Participations

- 10.1 Les Participations inéligibles ou frauduleuses seront nulles et non avenues. Tous les Participants seront réputés avoir autorisé l'Organisateur et les Agents de Warner à vérifier les complétude et exactitude des informations qu'ils auront fournies afin de pouvoir participer. Un Participant qui fournirait des informations incomplètes, inexactes ou frauduleuses, sera automatiquement disqualifié.
- 10.2 Lorsque la procédure de participation au Jeu-Concours inclut un vote du public, Warner Bros. se réserve le droit de disqualifier tout Participant dans la mesure autorisée par la loi applicable si, à la seule discrétion de Warner Bros., le Participant est soupçonné avoir manipulé ou influencé le résultat du Jeu-Concours en utilisant des moyens frauduleux ou malhonnêtes y compris, mais sans s'y limiter, des moyens automatisés et des échanges de vote sur des forums ou des groupes.
- 10.3 L'Organisateur et les Agents de Warner ne sauraient être tenus responsables de Participations perdues, tardives ou mal orientées en raison de défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit, de connexions au réseau perdues ou indisponibles, de transmissions informatiques non abouties, incomplètes, embrouillées ou retardées, ou encore d'erreurs humaines survenant lors de la réception ou du traitement des Participations.
- 10.4 L'utilisation de programmes informatiques ou autres moyens automatiques pour participer au Jeu-Concours est interdite, et pourra entraîner la disqualification du Participant.
- 10.5 Le Jeu-Concours n'est pas ouvert aux salariés ou fournisseurs de l'Organisateur, ni des Agents de Warner, ni des groupes de sociétés de Warner Bros. Entertainment, en ce inclus chacune de leurs sociétés affiliées, filiales, divisions, ou quiconque impliqué directement ou indirectement dans l'organisation ou le fonctionnement du Jeu-Concours ni aux membres de leur famille proche.
- 10.6 En cas de litige concernant l'identité de la personne qui soumet une Participation, la Participation sera considérée être soumise par la personne au nom de laquelle le compte My Warner est enregistré à la date à laquelle la Participation est soumise. Toutes les Participations deviennent la propriété des Organisateurs et ne seront pas renvoyées.
- 10.7 Les Participations ne doivent pas être renvoyées aux Participants.

11. Publicité après le Jeu-Concours

Il se peut, à la demande de l'Organisateur, que les Gagnants du Jeu-Concours soit invité à participer, et ils consentent à participer, à des opérations publicitaires organisées après le Jeu-Concours. En acceptant les Prix, dans la mesure autorisée par la loi applicable, chaque Gagnant du Jeu-Concours consent à ce que l'Organisateur fasse usage de leur nom, de leur photo, de leur image (y compris leur voix), de leur ville et de leurs informations biographiques et déclarations concernant le Jeu-Concours ou l'Organisateur et/ou ses produits sans contrepartie pécuniaire ni préavis, à des fins de publicité, de promotion et de merchandising, dans le monde entier et à perpétuité. Chaque Gagnant du Jeu-Concours accorde tous les droits pour éditer ou modifier, et publier et protéger par droits d'auteur ces détails.

12. Contenus diffusés par les participants

12.1 En plus de la clause 10 ci-dessus, si le Jeu Concours implique des participants téléchargeant du contenu, chaque participant accepte que sa Participation suive les critères suivants :

- (i) La Participation ne doit représenter aucune autre personne que le Participant à moins que cela soit nécessaire pour le Jeu Concours;
- (ii) Le Participant doit satisfaire les exigences d'âge minimum requise pour participer au Jeu Concours ;
- (iii) La Participation ne doit pas contenir d'images obscènes, offensantes, diffamatoires, menaçantes, illégales ou toutes autres images inappropriées et doit être dénuée de publicité
- (iv) La Participation doit être un travail original and ne doit pas représenter d'images, matériel ou droits appartenant à un tiers (incluant, sans limitation, sans copyright, trademarks ou autres droits de propriété intellectuelle) et le Participant a le droit d'utiliser la licence ici même ;
- (v) La Participation doit être suffisamment claire et de qualité pour être incluse dans le Jeu Concours ;
- (vi) Les Participation ne doivent pas avoir été soumises précédemment dans aucun Jeu Concours qui soit, ou exposé ou affiché publiquement (c'est-à-dire divulgué au-delà du cercle des Participants, de la famille ou des amis) par tous les moyens ; and
- (vii) La Participation doit être présentable sur un forum.

12.2 Chaque Participant accorde par la présente à l'Organisateur et tous les membres de Warner Bros. et tout autre parti impliqué dans l'opération du Jeu Concours, un perpétuel, irrévocable, sans royalty, entièrement transmissible et sous licence mondial d'autorisation d'utiliser (incluant, sans limitation, le droit de modifier) la Participation en rapport avec le Jeu Concours et pour des raisons commerciales ou promotionnelles dans n'importe quel format et utilisant n'importe quel média, sans limitation, toute reproduction et/ou émission de la Participation en ligne, et/ou en TV (que ça soit ou pas encore inventé maintenant) à la discrétion de Warner Bros. Chaque Gagnant du Jeu Concours devra utiliser tout les efforts raisonnables pour se procurer à un tiers, aux frais du Gagnant du Jeu Concours tous les documents requis pour la précédente subvention.

12.3 Chaque Participant accepte qu'il ne postera pas ou téléchargera pas ou rendra disponible aucun texte, images, audio, vidéo ou tout autre contenu ou matériel qui soit illégal ou inapproprié pour un visionnage familiale, qui est uniquement réservé aux adultes ou qui est de quelques façon que ce soit offensant, diffamatoire, insultant, dégradant, sexiste, raciste, discriminatoire ou obscène, violent, qui est controversé ou contient des thèmes ou contenus hors-sujets, ou qui peut dégrader la réputation du Organisateur, Warner Bros. ou ses produits et services (ou la réputation de n'importe quelle affilié de Warner Bros. ou produits ou services de n'importe quel réseau social).

- 12.4 Une fois la Participation effectuée, elle sera postée sur le site web pour la durée entière du Jeu Concours, les contenus vidéos, photos, statuts, téléchargements et/ou autres posts (incluant toute information personnelle) deviendront accessibles and peuvent être copiés publiquement sur Internet. Warner Bros. ne peut pas être autorisé à prévenir une entrée ou une utilisation par un tiers sans permission pendant et après la période du Jeu Concours. Les Participants ne doivent rien inclure dans leur Participation que ce soit eux ou d'autres apparitions qui ne veulent pas être distribuées de cette manière.
- 12.5 Warner Bros. se réserve le droit de passer en revue les Participations pour s'assurer de leur respect des conditions ci-dessus. Si Warner Bros. à sa seule discrétion détermine que la Participation ne remplis pas ces conditions, elle pourra être disqualifiée du Jeu Concours et Warner Bros. se réserve le droit de ne pas laisser disponible la Participation sur le Site web ou autre part, et de supprimer la Participation, ou liens, ou tout autres moyen d'accès à la Participation, du Site Web ou tout autre endroit à tout moment sans donner de d'explication.

13. Utilisation des informations à caractère personnel

- 13.1 Pour pouvoir participer au Jeu-Concours, les Participants devront fournir certaines informations à caractère personnel sur la page de participation du Jeu-Concours. Warner Bros. a précisé quelles informations sont obligatoires pour participer au Jeu-Concours. Ces informations seront utilisées par Warner Bros. aux fins d'administrer le Jeu-Concours.
- 13.2 En outre, la Politique de Confidentialité mise en œuvre par Warner Bros. s'appliquera à l'ensemble des informations à caractère personnel fournies par le Participant. Cette politique peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.warnerbros.fr/legal/politique-confidentialite-cookies>.

14. Limitation de responsabilité

- 14.1 L'Organisateur et les Agents de Warner n'acceptent aucune responsabilité pour toute circonstance découlant de la connexion à internet des Participants via le Site internet et/ou découlant de la participation au Jeu-Concours. En particulier, l'Organisateur et les Agents de Warner n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages ou pertes causés de quelques manière que ce soit envers les Participants, leur matériel informatique et/ou leurs données stockées sur ce matériel, ou envers leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.
- 14.2 Si, pour quelque raison que ce soit, le Jeu-Concours ne peut pas se dérouler comme prévu, y compris une infection due à un virus informatique, un bug, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, un défaut technique, une erreur humaine ou toute autre cause hors du contrôle de Warner Bros. qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la bonne conduite du Jeu-Concours, Warner Bros. se réserve le droit de disqualifier toute personne qui falsifie la procédure de participation, et d'annuler, de mettre fin, de modifier ou d'interrompre le Jeu-Concours et de laisser l'Organisateur sélectionner les Gagnants du Jeu-Concours parmi toutes les participations éligibles reçues avant l'annulation ou la fin du Jeu-Concours.
- 14.3 En cas d'imprévu, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer une partie ou l'intégralité du Jeu-Concours. Dans ce cas, ces remplacements seront publiés sur le Site internet et le présent Règlement sera modifié en conséquence.
- 14.4 Les Participants acceptent, dans toute la mesure autorisée par la loi applicable, de dégager et de décharger pour toujours Warner Bros., et ses sociétés mères, filiales, bénéficiaires et employés, et toute entité ou personne liée au Jeu-Concours de et contre toutes les réclamations, demandes, pertes et responsabilités de quelque nature que ce soit qui pourrait survenir maintenant ou plus tard, y compris, mais sans s'y limiter toute perte de jouissance, les frais, les retards ou d'autre préjudice ou perte de quelque nature que ce soit causé par, contribué à ou découlant de ou en lien avec les Prix.
- 14.5 Dans le cas où un tribunal ou autre autorité compétente viendrait à estimer que certaines des dispositions du présent Règlement ne sont pas valides, sont contraires à la loi, ou

inopposables, dans quelque mesure que ce soit, ces dispositions seront, uniquement dans cette mesure, supprimées, et les dispositions restantes continueront de produire tous leurs effets dans toute la mesure autorisée par la loi.

- 14.6 Toute tentative d'un Participant d'endommager délibérément le Site internet ou de miner les opérations légitimes du Jeu-Concours peut constituer une violation d'un droit pénal et civil et, dans l'hypothèse d'une telle tentative, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts à cette personne dans toute la mesure autorisée par la loi.
- 14.7 L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le Jeu-Concours sans avoir à justifier sa décision et sans engager sa responsabilité en conséquence. Le présent Règlement s'appliquera au Jeu-Concours. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout moment avant, pendant ou après la Durée du Jeu-Concours.
- 14.8 Warner Bros. n'exclut aucune responsabilité en cas de décès ou de blessure physique du fait de la négligence de Warner Bros. Concernant l'utilisation du Site internet par les Participants.
- 14.9 En participant au Jeu-Concours, les Participants acceptent de dégager tout réseau social auquel le Jeu-Concours pourrait accéder de toute responsabilité liée au Jeu-Concours.
- 14.10 Si la loi applicable n'autorise pas tout ou une partie des limitations de responsabilité ci-dessus à appliquer, les limitations s'appliqueront uniquement dans la mesure autorisée par la loi applicable.
- 14.11 Le Jeu-Concours est régi par le droit de votre pays de résidence. Vous consentez par les présentes à vous soumettre à la compétence exclusive des juridictions de votre pays de résidence dans toute action découlant du présent Règlement.

15. Nous contacter

Pour toute question sur la manière dont le Jeu-Concours est administré, sur l'usage que Warner Bros. fait de vos données et/ou pour nous demander de supprimer votre adresse e-mail de nos systèmes, nous vous invitons à écrire à : European Business and Legal Affairs, Warner Bros, Warner House, 98 Theobald's Road, London WC1X 8WB, Téléphone : +(0)20 7984 5400, adresse e-mail : privacy@wb.com.

© 2018. Warner Bros. Ent. Tous droits réservés